Image not found or type unknown

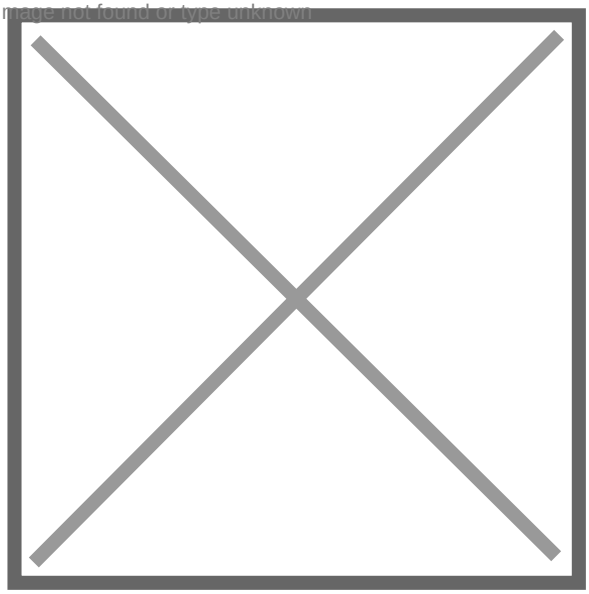

Tromperie en dénomination d'entreprise

Par **DADOU38**, le **17/06/2014** à **10:39**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**
Je voulais changer mon chauffage au gaz et j'ai eu une entreprise contacté sur internet. Celle-ci c'est présentée comme chauffagiste gaz.J'ai signé un devis(sana acompte) mais le commercial à changé la date et à mis la date du premier contact.Je me trouve donc hors délai pour la rétractation.J'ai été idiot car je me suis aperçu que cette entreprise n'avait pas indiqué le prix principal de la chaudière mais en a que fait mention. Il a bien indiqué les autres pièces et MO annexes.Je me retrouve avec un prix à payer tronqué.
j'ai fais des recherche sur cette entreprise elle est cataloguée en pose et remplacement de photovoltaïque, pompe à chaleur.enregistrée au TC comme entreprise d'installation électrique dans des locaux.
Que puis-je faire ?

merci de votre aide
dadou38

Par **moisse**, le **18/06/2014** à **16:43**

Bonjour,
Je ne comprends pas grand chose.
Vous avez contacté une entreprise.
Un démarcheur vous a fait signer un devis, le transformant en bon de commande.
Vous avez donc un double (date et prix) en votre possession.
En outre le devis/bon de commande doit indiquer le prix exact à payer et non des allusions.
Enfin vous pouvez toujours envoyer une lettre de rétractation, cela n'engage à rien.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés